

Avant toute inscription définitive, les nouveaux adhérents peuvent bénéficier d'un cours d'essai

1) **ADHÉSION** : L'adhésion est effective à réception et validation du dossier d'inscription complet en ligne et du règlement.

2) **COTISATION** : La cotisation annuelle est payable à l'inscription. Elle est définitive pour l'année. Elle pourra être réglée au maximum en 3 fois dans les 3 mois qui suivent la date d'inscription. Elle comprend le prix de la licence et de l'assurance versées à la FFGym, et l'adhésion pour le club. Tout arrêt d'activité et cours manqués, pour quelque cause que ce soit, ne peut donner droit au remboursement de la cotisation et de la licence. En cas de non-paiement, nous ne pourrions pas accepter le gymnaste en cours.

3) **ASSURANCE** : Elle intervient seulement en complément du régime de Sécurité Sociale et du régime complémentaire. En cas d'accident, une déclaration est adressée à la fédération dans les 5 jours, accompagnée d'un certificat médical et d'une photocopie de la licence. **La notice d'assurance est téléchargeable sur le lien suivant : [Notice Assurance FFGym](#)**

**Pour que l'assurance soit effective, un certificat médical ou un questionnaire de santé (se référer au tableau ci-dessous) doit obligatoirement être fourni à l'inscription :**

### **CERTIFICAT MÉDICAL OU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ : Quel document fournir ?**

MINEURS Pratiquants du niveau Loisirs et du niveau Fédéral	Questionnaire de santé <ul style="list-style-type: none"> <li>Remise du questionnaire et de l'attestation s'ils ont répondu NON à toutes les questions</li> <li>Présentation d'un certificat médical s'ils ont répondu OUI à au moins une question</li> </ul>
MAJEURS qui n'étaient pas licenciés la saison dernière pratiquants du niveau Loisirs et du niveau Fédéral	Certificat médical
MAJEURS qui étaient licenciés la saison dernière pratiquants du niveau Loisir et du niveau Fédéral	Le certificat médical est à renouveler tous les 3 ans pour les licenciés ayant conservé une licence à la Fédération sans année d'interruption
MINEURS ET MAJEURS évoluant en Performance, Elite, Club formateur (dépassant le volume horaire d'entraînement recommandé), Pôle ou étant inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de Haut Niveau	Certificat médical annuel

#### 4) **DISCIPLINE** :

- **Tenues** : Les gymnastes doivent se présenter dans une tenue adaptée à la pratique de la gymnastique.
- **Ponctualité** : Merci de respecter les horaires d'entraînement.
- **Assiduité** : Toute absence doit être signalée et justifiée auprès des entraîneurs ou par mail à [contact@lesalcyongym.fr](mailto:contact@lesalcyongym.fr)
- **Portable** : L'utilisation d'un téléphone portable par les gymnastes pendant les cours est strictement interdite (sauf sur demande spécifique de l'entraîneur).

- Tabac/vapotage/alcool : Il est interdit de fumer/vapoter/consommer de l'alcool dans et aux abords de la salle de gymnastique.
- Comportement : un comportement respectueux envers les entraîneurs, les bénévoles, les camarades et le matériel est attendu par chacun des adhérents. Tout comportement inapproprié pourra entraîner une exclusion du cours temporaire ou définitive.
- Tant pour les entraîneurs bénévoles que pour les juges, tout engagement pris en début de saison devra être tenu jusqu'à la fin de celle-ci.

### 5) SÉCURITÉ :

- Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence de l'entraîneur, de la prise en charge par l'entraîneur de son enfant et de revenir le chercher à la fin du cours. Les enfants non adhérents et les gyms en dehors de leur cours sont sous la responsabilité des parents et sont interdits d'accès au plateau de gymnastique.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle et les vestiaires.

### 7) DROIT A L'IMAGE

Le club peut être amené à réaliser des photos durant les entraînements, compétitions ou stages afin de d'illustrer les activités du club. Ces photos peuvent être utilisées pour la réalisation des brochures, la diffusion à la presse ou sur le site internet du club. Toute personne ne souhaitant pas être photographiée devra le signaler au club par écrit.

### 8) GALA :

- Le gala est une fête pour les adhérents et le club. Les entrées sont payantes. Le produit contribue au financement du club et permet de limiter le coût de l'adhésion.
- Pour le bon déroulement du spectacle, il est souhaitable que tous les gymnastes participent à la répétition générale. La date du gala vous est donnée en début d'année. Merci d'inscrire la date dans vos agendas.

### 9) GESTION DES ANNULATIONS DES COURS :

- La salle de Gymnastique est la propriété du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération" et non celle du club des Alcyons ; celle-ci peut être réquisitionnée pour d'autres manifestations ou des compétitions sportives scolaires, regroupements sportifs.
- Le club des Alcyons peut se voir attribuer l'organisation de compétitions départementales ou régionales. Dans ce cas, la salle est mobilisée pour ces événements.
- Un entraîneur peut être occasionnellement absent pour diverses raisons : déplacement pour compétition, stage, formation, maladie...

A chaque cas, le club s'efforcera en fonction de ces possibilités de :

- Remplacer l'entraîneur absent par un autre entraîneur du club, ou animateur bénévole qualifié.
- Proposer un cours de remplacement sur un créneau existant ou sur un créneau supplémentaire en accord avec le comité directeur.

Nous vous remercions de votre compréhension pour ces différents cas de figure. Nous nous attachons à ce que vos enfants pratiquent leur discipline dans les meilleures conditions possibles et restons à l'écoute.

## 10) COMPÉTITIONS :

- Les compétiteurs qui s'engagent dans une catégorie relevant du niveau de pratique Performance doivent présenter un certificat médical annuel de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition.
- Tenues en compétition : Pour les compétitions en équipe, la réglementation fédérale impose une tenue identique pour l'ensemble de l'équipe. Cette tenue choisie par le club est obligatoire. Pour les compétitions individuelles, les tenues sont libres dans le respect de la réglementation fédérale et du club.
- La sélection des gymnastes tant en individuel que par équipe reste à l'appréciation de l'entraîneur.
- Un calendrier des compétitions sera publié sur le site internet du club dès que les dates seront connues.
- Le club doit informer les organisateurs des compétitions, au minimum 10 jours avant leurs déroulements, de toute absence de gymnastes. Les forfaits non signalés dans ces délais, sauf pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical, entraînent une pénalité pour le club. Pour ces raisons, nous vous demandons de nous informer des absences dès qu'elles sont connues et au minimum 10 jours avant les compétitions. Dans le cas contraire, les pénalités vous seront facturées.

Pour information :

Délai	Individuel hors délai (10 jours)	En équipe hors délai (10 jours)
Pénalité	Division région : 16,50 euros Division fédérale : 30,00 euros	Division région : 50,00 euros Division fédérale : 200,00 euros
Absence de juge	Division Région : 200,00 euros	Division Fédérale : 305,00 euros

Nous vous remercions de veiller au respect de ce règlement pour le bon déroulement des activités et pour la bonne ambiance du club.

Le :

Responsables Légaux	Adhérent
Nom Prénom : .....	Nom Prénom : .....
Signature :	Signature :